

pro natura magazine

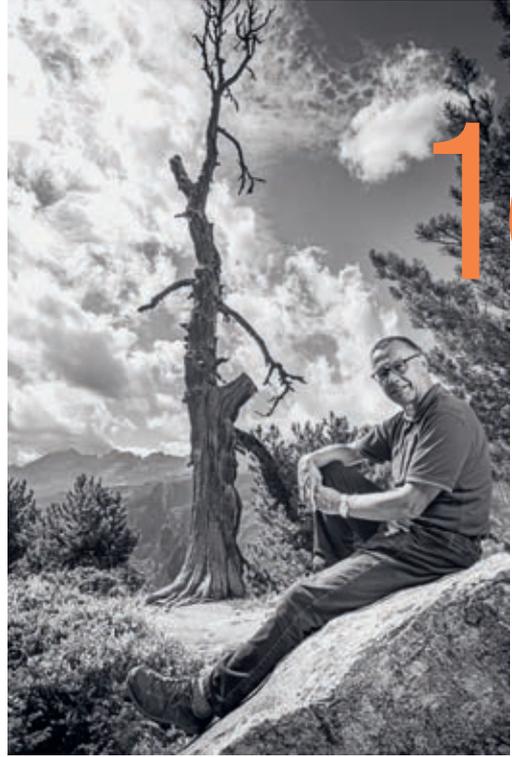
5/2021 OCTOBRE

**La Suisse a besoin d'un réseau
plus dense d'aires protégées**

4



Raphael Weber



Pascal Gertschen

16

Blickwinke / Maehrmann



26



Vera Howard

22

pro natura magazine

Revue de Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature



Impressum: Pro Natura Magazine 5 / 2021. Cette revue paraît cinq fois par an (plus le Pro Natura Magazine Spécial) et est envoyée à tous les membres de Pro Natura. ISSN 1422-6235

Rédaction: Florence Kupferschmid-Enderlin (fk), rédactrice édition française; Raphael Weber (raw), rédacteur en chef; Nicolas Gattlen (nig), rédacteur édition allemande.

Mise en pages: Vera Howard, Raphael Weber, Florence Kupferschmid-Enderlin. **Couverture:** vue sur le Val Foraz dans le Parc national suisse, photo: Raphael Weber.

Ont collaboré à ce numéro: René Amstutz, Samuel Ehrenbold (se), Andrea Haslinger, Gregor Klaus, Simona Kobel (sk), Urs Leugger-Eggimann, Marcel Liner, Sabine Mari, Susanna Meyer (sm), Urs Tester (ut), Benno Vogel (bv), Sara Wehrli. **Traductions:** Fabienne Juillard, Yves Rosset, Bénédicte Savary.

Délai rédactionnel n°1/2022: 9 novembre 2021

Impression: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. Tirage: 170 000 (125 000 allemand, 45 000 français). Imprimé sur papier recyclé FSC.

Adresse: Magazine Pro Natura, Ch. de la Cariçaie 1, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024 423 35 64, fax 024 423 35 79, e-mail: secretariat.romand@pronatura.ch, CCP 40-331-0
Secrétariat central de Pro Natura: case postale, 4018 Bâle, tél. 061 317 91 91 (9 h à 12 h et 14 h à 17 h), fax 061 317 92 66, e-mail: magazine@pronatura.ch

Régie des annonces: CEBECO GmbH, Webereistr. 66, 8134 Adliswil, tél. 044 70919 20, fax 044 70919 25. Délai pour les annonces n°1/2022: 19 novembre 2021

Pro Natura est membre fondateur de l'UICN - Union mondiale pour la nature et membre suisse de Friends of the Earth International.

www.pronatura.ch

4 dossier

- 4 Une demande urgente: pourquoi la Suisse a besoin de davantage d'aires protégées.
- 8 Des différences significatives: le statut de protection de différentes zones recouvre des réalités variées.
- 10 Des mots vides de sens: la Suisse ne s'en tient pas aux objectifs qu'elle s'est fixés.
- 13 Une gestion réussie: la réserve naturelle du lac de Remoray en France voisine est un cas exemplaire.

16 rendez-vous

Une vie professionnelle à Aletsch: Laudo Albrecht quitte la direction du célèbre Centre Pro Natura.

18 en bref

20 actuel

- 20 Promoteur de la biodiversité: sur les avantages du loup, en période de couverture médiatique négative.
- 22 Pesticides à ARN: des produits inoffensifs? Le scepticisme et des directives claires s'imposent.
- 24 Pesticides et agriculture: des thématiques qui restent à l'agenda politique.

26 nature en images

Apparitions automnales: en forêt surtout, ils poussent comme des champignons...

30 nouvelles

- 30 Engagement mondial: Karin Nansen revient sur les cinquante ans de Friends of the Earth International.
- 32 Petites structures diversifiées: une success story vaudoise qui fait des émules.
- 34 Obstacles revisités: les barrages antichars offrent un grand potentiel écologique.

36 saison

38 service

41 shop

43 cartoon

44 engagement

éditorial

Quand l'urgence est un vain mot

«Nous prions la Suisse de faire des efforts pour protéger sa biodiversité». C'est joliment dit. C'était en 2017, dans la conclusion du rapport de l'OCDE sur les points forts et les points faibles de la gestion environnementale des Etats membres. Derrière ces propos de Masamichi Kono, secrétaire général adjoint de l'organisation, se cache une réalité bien inquiétante: concrètement, la Suisse ne fait pas grand-chose.

Est-il pourtant besoin de rappeler que dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique en octobre 2010, notre pays s'était engagé à atteindre 17 % d'aires protégées sur son territoire d'ici à 2020? Aujourd'hui, selon le mode de comptabilisation, la nature en Suisse n'est prioritaire que sur 6 à 14 % du territoire national. Est-il besoin de rappeler que notre gouvernement a approuvé en septembre 2017 le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse, ce qui passe entre autres par la création d'aires protégées?

Est-il encore besoin de souligner que le Conseil fédéral a approuvé cet été le mandat de négociation de la délégation suisse à la Conférence sur la biodiversité d'octobre qui plaidera en faveur d'objectifs ambitieux, mesurables et concrets – comme la revitalisation de cours d'eau, la préservation et la promotion de zones précieuses pour la biodiversité, ainsi que la préservation et la création de sites servant à relier les habitats des animaux sauvages. Exactement ce que demande l'Initiative biodiversité à laquelle le Conseil fédéral oppose cependant un contre-projet avec des objectifs totalement insuffisants. On marche sur la tête.

En matière de biodiversité, tout le monde s'accorde à dire que la situation est urgente. Mais tant que les décideurs politiques n'oseront pas dépasser les intérêts économiques et politiques à court terme pour prendre enfin en compte le bénéfice de la biodiversité pour leur population et toute l'humanité, les réalisations s'arrêteront aux belles déclarations et l'urgence restera un mot vide de sens. Notre dossier montre dans quelle mesure le développement d'un réseau plus dense d'aires protégées favorisant la biodiversité est essentiel. Il en va tout simplement de la pérennité du capital naturel de la Suisse.

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN
Rédactrice romande du Magazine Pro Natura

La Suisse doit rattraper son retard de toute urgence

Pour enrayer la perte de biodiversité, la Suisse doit dédier bien davantage de surface aux aires protégées et celles-ci doivent être mieux reliées entre elles.

La Suisse possède une multitude de petites aires protégées dont la valeur écologique laisse à désirer. Or il est tout à fait possible de créer des réserves naturelles de qualité dans notre pays. Nous souhaitons vous en présenter des exemples dans ces pages. Nous avons attribué d'un à trois points pour chacun des facteurs de succès importants.



La diversité biologique de la Suisse est en crise. Des espèces animales et végétales sont au bord de l'extinction. Le monde des insectes subit un déclin massif. Il ne reste plus que des reliquats d'habitats typiques comme les marais, les zones alluviales ou les prairies sèches. Pour enrayer la perte de biodiversité, il faut revenir à une utilisation durable du territoire et, parallèlement, dédier des surfaces à la nature sous forme d'aires protégées.

Ce constat n'est pas nouveau. La Suisse a par exemple cessé de surexploiter ses forêts il y a cent cinquante ans. Depuis lors, l'exploitation de nos forêts ne se fait plus par coupes rases mais selon les principes d'une gestion forestière durable et proche de la nature. Mais comme certains processus naturels et certains stades de développement font défaut même dans une forêt proche de la nature, nous avons aussi besoin de réserves forestières en complément, c'est-à-dire de zones protégées où la dynamique naturelle, par exemple, peut avoir lieu.

Des îlots de nature ne suffisent pas

Alors que nos forêts se remettent de la surexploitation du 19^e siècle, nous répétons les erreurs du passé dans les zones cultivées. De petits îlots de nature parsèment un paysage exploité de manière de plus en plus intensive, envahi par les constructions et les infrastructures. Sous leur forme actuelle, ils ne peuvent mettre fin au déclin de la biodiversité.

Il est illusoire de vouloir conserver des espèces animales et végétales sur une petite surface. Elles ont besoin d'espace pour constituer un ensemble qui fonctionne. Les scientifiques du monde entier estiment qu'il faudrait protéger 30 % des surfaces terrestres et aquatiques pour enrayer le déclin de la biodiversité. La Suisse en est encore loin (voir page 8).

Les aires protégées doivent mieux l'être

Mais ce n'est pas uniquement une question de surface : les aires protégées doivent également être surveillées et développées. Une condition qui n'est même pas garantie pour les biotopes d'importance nationale. Même les cantons considèrent que leurs propres sites ne sont pas assez protégés, faute de personnel et de moyens financiers suffisants. Des nutriments provenant de surfaces agricoles exploitées de manière intensive continuent par exemple de porter atteinte aux valeurs naturelles de certaines aires protégées.

Des dérogations attribuées trop largement sapent le bénéfice de la mise sous protection. Et les rares projets de revitalisation et d'agrandissement d'aires protégées ou la planification de nouvelles aires se heurtent à l'incompréhension et à la résistance de la population et des femmes et hommes politiques. Rappelons que la Suisse n'a pas réussi à se doter d'un nouveau parc national depuis plus de cent ans.

Superficie	■	■	■
Plan de gestion	■	■	■
Responsabilité clairement définie	■	■	■
Protection selon le droit public	■	■	■
Information / relations publiques	■	■	■
Acceptation sociale	■	■	■
Ressources financières et humaines	■	■	■
Monitoring / suivi des résultats	■	■	■

Parc national suisse

Le Parc national suisse, d'une superficie de 17 030 hectares, est la perle des aires protégées de Suisse. Il y a plus de cent ans, il a été décidé que cet espace naturel devait être considéré comme un espace sauvage dont la dynamique ne pouvait être entravée. Depuis quelques années, les grands prédateurs - lynx, ours et loup - parcourent à nouveau les forêts du Parc national. La protection juridique garantie par les contrats passés avec les propriétaires fonciers, par la Loi sur le parc national et l'Ordonnance cantonale a fait ses preuves. Cette année, le Parc national suisse est devenu, à juste titre, la première aire protégée suisse à figurer sur la liste verte de l'UICN des aires protégées bien gérées. ut

La Pierreuse





Benoit Renevey

Dans sa nouvelle prise de position sur le sujet, Pro Natura réfléchit à la manière de créer un réseau d'aires protégées performant. Nous espérons également apporter des éléments de réponse dans ce dossier par la présentation de réserves naturelles de qualité remarquable, de différents milieux et régions.

Un défi pour la Confédération et les cantons

Pro Natura s'efforce elle-même de donner le bon exemple : nous protégeons plus de 700 réserves naturelles dans toute la Suisse et apportons ainsi une contribution majeure à la conservation de la biodiversité en Suisse. Lorsque je visite nos réserves naturelles, je suis heureux de constater telle ou telle évolution positive rendue possible grâce aux efforts conjugués de nos bénévoles dévoués, de nos collaboratrices et collaborateurs et de vous, membres de Pro Natura.

Mais cet engagement de tous les instants n'est malheureusement pas suffisant. En effet, la gestion de nombreuses aires protégées fédérales, cantonales et communales laisse à désirer : ces sites sont négligés et cela reflète l'attitude de notre société envers la nature. Chaque parcelle d'une aire protégée sacrifiée au profit d'une route de contournement, d'une installation portuaire, d'une centrale hydroélectrique ou de toute autre installation, chaque décision du gouvernement de réduire le financement des aires protégées est le signe que nous n'avons toujours rien compris à l'immense valeur de la biodiversité.

URS TESTER dirige la division Biotopes et espèces chez Pro Natura.

Avec ses 3 600 hectares, la réserve naturelle Pro Natura de La Pierreuse est l'une des rares grandes réserves naturelles de Suisse. Il s'agit d'un joyau du paysage culturel et naturel alpin avec des secteurs où la nature peut évoluer librement et des alpages exploités pour la production de fromage. Les modalités de protection juridique de la réserve sont très complexes. Le site englobe de nombreux périmètres de protection nationaux et cantonaux. En outre, il existe divers accords de droit privé entre Pro Natura et la Fondation Sandoz. Tout ceci complique la tâche du responsable des réserves naturelles de Pro Natura Vaud. [ut](#)

Grande Cariçaie



Superficie	██████████
Plan de gestion	██████████
Responsabilité clairement définie	██████████
Protection selon le droit public	██████████
Information / relations publiques	██████████
Acceptation sociale	██████████
Ressources financières et humaines	██████████
Monitoring / suivi des résultats	██████████

Florence Kupferschmid-Enderlin

Toutes les aires protégées ne se ressemblent pas

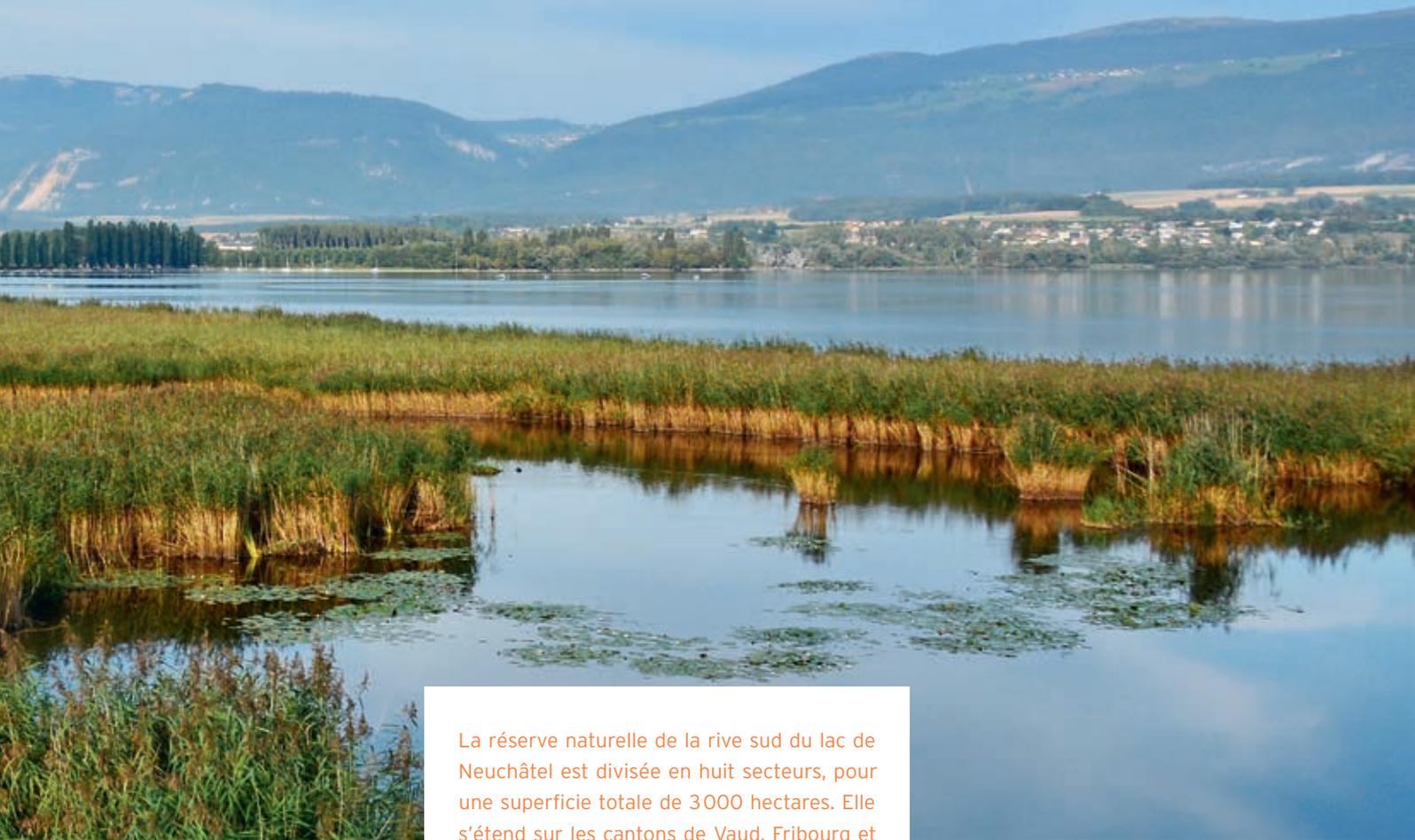
Il y a un monde entre la protection juridique dont bénéficient un parc national et un paysage d'importance nationale.

En découvrant un des nouveaux panneaux verts «Aire protégée suisse» avec le triangle rouge, on comprend qu'on pénètre dans un territoire naturel de valeur. Mais si l'on veut savoir comment ce site est protégé sur le plan légal, les choses se compliquent rapidement. La Suisse compte au moins 25 instruments de protection différents. Voici quelques clefs pour vous aider à trouver votre chemin dans cette jungle juridique.

Le **Parc national suisse** est un cas à part parmi les aires protégées de notre pays, sur le plan juridique également. En effet, il est protégé par sa propre loi. Selon les directives internationales de l'UICN, il est considéré comme une zone de nature sauvage et il appartient donc à la catégorie 1, la plus stricte de toutes les aires protégées. Il existe également trois autres catégories de parcs en Suisse. L'une d'entre elles est aussi appelée «**parc national**» – et elle correspond à la catégorie 2 de l'UICN. Pour l'instant, il n'existe pas de surface inscrite dans cette catégorie de parcs en Suisse. Par ailleurs, seule la zone centrale correspondrait

à la catégorie UICN du parc national. En termes de superficie, le **parc naturel périurbain** est le petit frère du parc national. Le développement de la nature est garanti de façon adéquate dans sa zone centrale. C'est le cas à Sihlwald, à Zurich, et dans le nouveau parc naturel périurbain du Jorat, au nord de Lausanne. La troisième catégorie de parcs, le **parc naturel régional**, ne bénéficie d'aucun statut de protection. Les effets visés par cette catégorie sont atteints uniquement par une charte volontaire. La Suisse compte 16 parcs de ce type.

La protection du paysage est l'objectif central de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (**IFP**) et des sites qui tombent sous l'Ordonnance sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation de la force hydraulique (**OCEH**). Leur effet pour la protection de la biodiversité est cependant presque inexistant. L'effet est meilleur dans un **site marécageux d'importance nationale** car les biotopes dignes de protection y sont légalement protégés.



La réserve naturelle de la rive sud du lac de Neuchâtel est divisée en huit secteurs, pour une superficie totale de 3000 hectares. Elle s'étend sur les cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel. De nombreuses autorités nationales et cantonales sont impliquées dans la protection juridique de ce site. Grâce à la création de l'Association de la Grande Cariçaie, la réserve est toutefois gérée d'un seul tenant. Un plan de gestion a été élaboré à cet effet et il est révisé régulièrement. L'impact des mesures est également évalué grâce à un système de monitoring performant. Un exemple dont pourraient s'inspirer d'autres aires protégées de Suisse. ut

Les **biotopes d'importance nationale** sont particulièrement importants pour la conservation de la biodiversité. Ils concernent cinq milieux naturels différents: les hauts-marais et les marais de transition, les bas-marais, les zones alluviales, les sites de reproduction de batraciens, ainsi que les prairies et pâturages secs. Mais les 6464 biotopes d'importance nationale ne couvrent que 2,2 % de la superficie du pays. Certains sont à peine plus grands qu'un terrain de football.

Les **réserves forestières** des cantons protègent une superficie à peu près équivalente. Dans certaines des réserves, le développement de la forêt est laissé à son évolution naturelle. Dans d'autres, des interventions ciblées sont menées afin de promouvoir la biodiversité. Les dispositions dans les réserves forestières agissent uniquement sur l'exploitation du bois et des infrastructures associées.

Les 41 **districts francs fédéraux** et les 35 **réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs** doivent servir de sites de repos et de

refuges pour les oiseaux et les mammifères. Il n'est donc pas permis d'y chasser et les activités récréatives y sont soumises à certaines règles. Des règles saisonnières concernant les activités récréatives prévalent également dans les **zones cantonales de tranquillité de la faune**, mais la chasse n'y est pas restreinte.

Les **réserves naturelles Pro Natura** englobent 700 sites protégés par contrat par Pro Natura afin de conserver et de favoriser la biodiversité. Pro Natura est également propriétaire foncière d'un quart de ces surfaces.

Peut-être avez-vous déjà entendu parler des **sites du patrimoine naturel mondial**, des **réserves de biosphère**, des **sites Ramsar** ou des **sites Emeraude**? Vous vous attendez probablement à ce que ces zones d'importance internationale soient particulièrement bien protégées. Or, leur protection juridique est honteusement faible. Le site du patrimoine mondial Swiss Alps Jungfrau-Aletsch, par exemple, n'est protégé qu'au titre de paysage d'importance nationale (IFP). ut

La Suisse a besoin d'une offensive en faveur de la biodiversité

Selon le mode de comptabilisation, la nature en Suisse n'est prioritaire que sur 6 à 14 % du territoire national. C'est bien trop peu selon Pro Natura, qui s'engage en faveur de l'Initiative biodiversité avec ses organisations partenaires.

L'un des objectifs centraux de l'Initiative biodiversité est de garantir davantage de surfaces en faveur de la biodiversité. En effet, la Suisse ne dispose actuellement pas de surfaces suffisantes pour ralentir le déclin de la diversité biologique.

Jusqu'ici, la nature n'a été privilégiée que sur une petite partie du territoire suisse: elle ne bénéficie d'une protection juridique complète que sur 5,9 % de la superficie du pays. Cette surface comprend les zones protégées à l'échelon national avec le Parc national suisse et la zone centrale des parcs naturels périurbains (0,4 %) ainsi que les biotopes d'importance nationale (2,2 %). S'y ajoutent les zones de protection de la nature cantonales, régionales et locales, qui représentent 3,3 %, y compris les réserves forestières des cantons. Les districts francs (3,65 % du territoire national) et les réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs (0,55 %) bénéficient d'une protection moins stricte. Si l'on tient également compte de ces derniers, les aires protégées représentent environ 10 % du territoire national.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) va encore plus loin et mentionne deux autres catégories de surfaces protégées: il s'agit d'une part d'aires protégées d'importance internationale (1 %, ce sont les sites Emeraude et Ramsar). Ces sites sont pris en considération mais ne sont pas protégés par la loi suisse. D'autre part, l'OFEV mentionne également les surfaces de promotion de la biodiversité dans l'agriculture correspondant à un niveau de qualité 2 (2,7 %). Ces dernières ne peuvent pas réellement être considérées comme des surfaces protégées, car leur protection n'est pas garantie à long terme.

Lanterne rouge européenne

Même en incluant les catégories de surface qui ne répondent pas aux critères de protection dans le calcul global, l'ensemble des aires protégées de Suisse, qui ont pour but de promouvoir la biodiversité, représentent moins de 14 % de la surface du pays. Cela fait de la Suisse l'un des pays ayant le plus faible pourcentage de zones protégées en Europe.

L'Initiative biodiversité exige donc que la Suisse garantisse les surfaces nécessaires à la conservation de la biodiversité. Elle ne mentionne pas d'objectif concret en termes de superficie. Et ce,

pour deux raisons: la Constitution fédérale, qui serait modifiée en conséquence en cas d'adoption de l'initiative, définit des objectifs à long terme et les objectifs généraux de la Confédération. Les lois et les ordonnances sont là pour régler le détail des directives. Un objectif de surface n'aurait donc pas sa place dans la Constitution. De plus, il n'existe toujours pas de base scientifique permettant de définir la superficie nécessaire à la sauvegarde de la biodiversité. Pour remédier à cette lacune, l'OFEV a mandaté l'organisation Infospécies qui planche sur la question actuellement.

L'objectif « 30 by 30 »

Selon une étude réalisée en 2013 par l'Académie suisse des sciences naturelles, la conservation et la promotion de la biodiversité devraient être prioritaires sur près d'un tiers du territoire. Un bon 30 %: c'est précisément ce que les experts réclament sur le plan international également. Dans le cadre des négociations autour de la Convention sur la biodiversité et du nouveau cadre mondial pour la biodiversité pour après 2020, 60 pays de six continents – dont la Suisse – se sont regroupés pour former la «High Ambition Coalition for Nature and People» (HAC). Leur objectif est de protéger 30 % des terres et des océans d'ici à 2030 («30 by 30»). La HAC a vu le jour à l'initiative des présidents de la France et du Costa Rica.

Récemment, le Conseil fédéral a officiellement approuvé le mandat de négociation de la délégation suisse à la Conférence sur la biodiversité. La délégation suisse veut plaider en faveur d'objectifs ambitieux, mesurables et concrets, dont le «30 by 30». Selon les déclarations du Conseil fédéral, cela nécessite non seulement la désignation d'aires protégées, mais aussi des mesures supplémentaires: la revitalisation de cours d'eau, la préservation et la promotion de zones précieuses pour la biodiversité, ainsi que la préservation et la création de sites servant à relier les habitats d'animaux sauvages. Exactement ce que demande l'Initiative biodiversité.

Un contre-projet avec des objectifs insuffisants

Dans ce contexte, il est incompréhensible que le Conseil fédéral, dans son contre-projet à l'Initiative biodiversité, veuille réserver

Auried

Avec ses 15 hectares, cette zone de reproduction des batraciens d'importance nationale, située à Kleinbödingen, est le plus petit site que nous présentons ici. Cette ancienne gravière est la propriété de Pro Natura et elle est gérée par Pro Natura Fribourg avec le soutien d'une commission de suivi. Les petites réserves naturelles présentent le risque de se retrouver isolées dans le paysage exploité de manière intensive et donc de voir disparaître certaines de leurs espèces. Pro Natura a donc créé six petites réserves naturelles le long de la Sarine, avec des eaux de frai pour les amphibiens. Le chant de la rainette se fait entendre le long de la Sarine au printemps, la preuve que la mise en réseau fonctionne. ut

Superficie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Responsabilité clairement définie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection selon le droit public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information / relations publiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acceptation sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressources financières et humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monitoring / suivi des résultats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

seulement 17 % du territoire national à la biodiversité – un objectif que la Suisse s'est déjà engagée à mettre en œuvre d'ici à 2020 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Il s'agirait donc d'ancrer pour les décennies à venir un objectif déjà dépassé, de surcroît jamais atteint, dans notre Loi sur la protection de la nature et du paysage. Est-ce vraiment une politique cohérente en matière de biodiversité?

La consultation sur le contre-projet indirect à l'Initiative biodiversité a pris fin le 9 juillet. L'association de soutien, composée de Pro Natura, BirdLife Suisse, Patrimoine suisse, la Fondation suisse pour la protection du paysage et d'autres organisations,

a pris position à ce sujet. Le Conseil fédéral a jusqu'au printemps 2022 pour examiner et analyser les prises de position. Il devra ensuite soumettre au Parlement le contre-projet indirect révisé, avec son message. Les débats parlementaires qui suivront montreront dans quelle direction le contre-projet va évoluer. C'est seulement ensuite qu'on saura si l'Initiative biodiversité peut être retirée ou si une votation populaire est nécessaire.

SIMONA KOBEL est responsable de l'Initiative biodiversité chez Pro Natura.

www.initiative-biodiversite.ch

Chilpen

Superficie	■	■	■
Plan de gestion	■	■	■
Responsabilité clairement définie	■	■	■
Protection selon le droit public	■	■	■
Information/relations publiques	■	■	■
Acceptation sociale	■	■	■
Ressources financières et humaines	■	■	■
Monitoring/suivi des résultats	■	■	■

La réserve naturelle cantonale de Chilpen, dans le canton de Bâle-Campagne, qui ne couvre que 30 hectares, constitue un cas particulier. Sur son sol marneux, des forêts claires alternent avec des prairies maigres riches en orchidées. Des plantes typiques des sols secs poussent juste à côté d'espèces aimant les sites humides. Le Chilpen est un exemple de partenariat efficace entre le secteur public et des organisations privées, qui ont collaboré à l'élaboration du concept de protection du site. Les tâches, les compétences et les responsabilités ont été réparties entre les cinq services cantonaux et Pro Natura Bâle-Campagne. Afin de garantir la pérennité de ce paysage culturel diversifié, de nouvelles mesures d'entretien et de monitoring sont en cours d'évaluation. ut

« Les réserves naturelles sont indispensables pour la sauvegarde de la biodiversité »

Jetons un coup d'œil de l'autre côté de la frontière: la réserve naturelle du lac de Remoray dans le Haut-Doubs, en France, est un exemple de bonne gestion d'un site naturel. Les signes du déclin de la biodiversité sont perceptibles ici aussi, comme l'explique son responsable, Bruno Tissot.

Magazine Pro Natura: Monsieur Tissot, vous gérez cette réserve depuis trente-cinq ans. Quelles sont ses spécificités en termes de faune et de flore?

Bruno Tissot: les 330 hectares de ce site paysager remarquable offrent une mosaïque variée de milieux naturels, du lac aux marais, en passant par les tourbières, les rivières, des prairies, de la forêt. Son atout principal réside dans ses milieux humides d'altitude. La réserve est surtout réputée pour son avifaune exceptionnelle avec 231 espèces et 110 espèces d'oiseaux nicheurs dont les plus prestigieux sont liés aux milieux humides, la bécassine des marais, les râles des genêts et d'eau et la marouette ponctuée. Quant à la flore, je citerais auprès des nombreuses orchidées, l'œillet superbe, la grande douve, le rosolis à feuilles rondes, l'andromède ou encore la polémoine bleue, toutes protégées en France.

Et comment se porte la biodiversité de ces différents milieux?

Comme partout, mal! Ce n'est pas parce qu'un site naturel est bien géré et que les

milieux sont diversifiés, ce qui est le cas ici, que la nature va forcément bien et que les résultats biologiques sont au rendez-vous.

A propos de biodiversité justement, comment l'avez-vous évaluée?

De nombreux suivis permettent de l'évaluer. Un des derniers programmes d'étude utilise les syrphes, petits diptères de la famille des mouches, ce qui nous permet d'effectuer un diagnostic écologique des milieux. Ce protocole peut être utilisé par d'autres réserves naturelles. Je crois savoir que l'Association de la Grande Caricaie s'en est d'ailleurs inspirée. Avec cinq à six autres réserves en France, nous avons mentionné dans nos plans de gestion un axe que je qualifierais de «connaissance pour la connaissance», en nous substituant quelque part au travail qu'effectuaient les universités où désormais les botanistes et les entomologistes se font rares. Il est essentiel que la connaissance continue à se transmettre par l'établissement d'inventaires et le monitoring. L'Etat nous soutient financièrement dans ce travail.

Mais connaître un milieu et développer des mesures de protection adéquates ne garantit pas automatiquement sa bonne santé.

C'est vrai. Et c'est déprimant. Je suis le conservateur d'un musée vivant et je vois chaque année les plus belles toiles être dérobées. Quand nous nous sommes intéressés de près aux invertébrés il y a une dizaine d'années, nous avons hélas fait le même constat que pour les oiseaux nicheurs: la régression généralisée des espèces. Les réserves naturelles sont indispensables pour la sauvegarde de la biodiversité, mais elles sont totalement insuffisantes. Il en faudrait davantage, en France comme en Suisse. Mais sans celles qui existent déjà, le tableau serait encore plus sombre. Et restons positifs, dans certains domaines, il y a des résultats.

Dans quels domaines par exemple?

J'en citerais trois: la forêt d'abord. Nous avons réussi en 2017 à basculer les 70 hectares de surface de forêt en réserve biologique intégrale, où l'on ne pratique plus d'exploitation du bois et on laisse les

arbres mourir de leur belle mort, pour y étudier la biodiversité. Avec les agriculteurs ensuite, et une nouvelle génération sensible aux préoccupations environnementales, le dialogue est constructif pour tendre vers une agriculture moins riche en matière organique. Dans le domaine de la pâture enfin, nous avons notre propre troupeau de «konik polski» – des petits chevaux polonais – qui pâture le marais de

mai à novembre, ce qui contribue à une diversification botanique et entomologique intéressante dans les secteurs de molinie et de cariçaie.

La population locale est-elle sensible à ces succès?

Ici, la forêt joue un rôle économique important, ce n'est pas évident de faire comprendre à la population qu'une forêt n'est

pas seulement un outil de production. Et au pays du comté, le fromage emblématique de la région, il n'est pas facile non plus de dire aux agriculteurs qu'ils peuvent pratiquer leur métier autrement. Pour autant, les relations sont constructives, et nous sommes très bien acceptés dans notre mission de sauvegarde de la biodiversité.

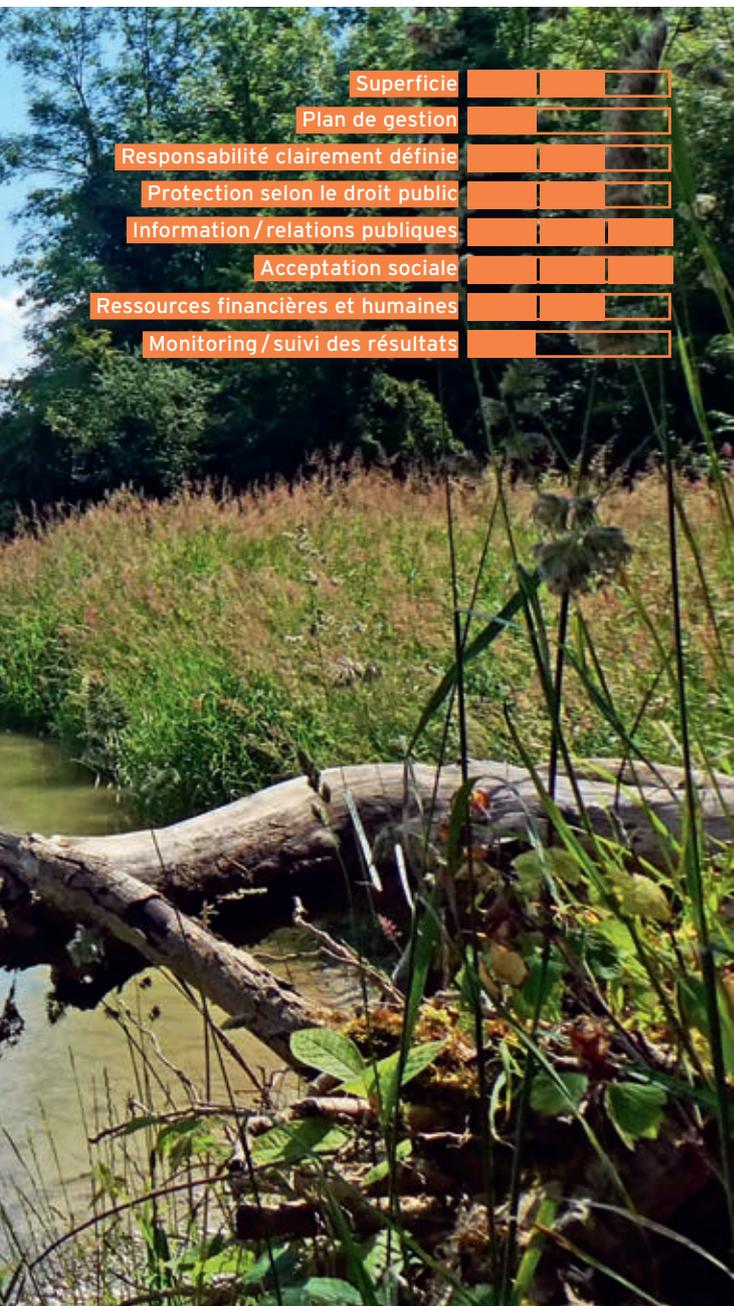
Interview :
FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN

PanEco

Zone alluviale de la Thur

Avec ses 433 hectares, cette zone alluviale d'importance nationale au confluent de la Thur et du Rhin est un bon exemple de reconquête d'une diversité naturelle. Entre 2008 et 2017, on a redonné suffisamment d'espace à la rivière pour restaurer une dynamique naturelle. Il s'agit non seulement d'un gain pour la nature, mais aussi d'une contribution à la protection contre les crues. Les visiteurs de la réserve naturelle peuvent s'informer par le biais de panneaux d'information, d'un site web, de dépliants ou auprès d'un centre nature et d'une équipe de rangers, ce qui garantit une bonne acceptation des mesures mises en place. Cependant, la population n'est pas unanime à saluer cette grande diversité naturelle. Des plaintes ont été émises concernant l'accroissement du nombre de moustiques. Le Conseil d'Etat zurichois attend donc 2024 pour se prononcer sur une éventuelle restriction de la dynamique naturelle. [ut](#)





à propos

Dans l'esprit des pionniers

Il y a plus de cent ans, les pionniers du mouvement de protection de la nature en Suisse ont reconnu que la nature a besoin de surfaces où elle a la priorité sur toutes autres utilisations. Très vite, l'idée de créer le premier parc national d'Europe centrale en Basse-Engadine a fait son chemin. La Ligue suisse pour la protection de la nature – aujourd'hui Pro Natura – est née en 1909 pour financer ce projet.

Alors que la Suisse était autrefois avant-gardiste, elle fait aujourd'hui figure de lanterne rouge en matière de protection et de promotion de la biodiversité. Et ce, à deux égards: tant parmi les nations industrialisées de l'OCDE qu'au sein de l'Europe, nous sommes d'une part le pays qui compte la plus forte proportion d'espèces animales et végétales menacées, d'autre part le pays avec la plus faible proportion de surfaces protégées.

Le rapport des Nations unies sur la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique d'ici à fin 2020 ne nous donne pas non plus de bonnes notes. Nous sommes loin, très loin, de l'objectif des 17 % de zones protégées à l'échelle nationale. Et pour l'entretien des biotopes d'importance nationale – marais, zones alluviales, sites de reproduction des amphibiens, prairies sèches –, seule une partie des ressources financières nécessaires est disponible, quand bien même ces joyaux naturels ne représentent que 2 % de la superficie du pays.

La Suisse a donc besoin de toute urgence de plus de réserves naturelles et de plus de moyens pour les entretenir. Nous sommes même d'accord avec le Conseil fédéral lorsqu'il déclare dans son contre-projet indirect à l'Initiative biodiversité: «Une surface quantitativement et qualitativement suffisante de milieux naturels représente la base indispensable à la préservation de la biodiversité.» Actuellement, les aires protégées sont insuffisantes, mal connectées et souvent mal entretenues. Nous avons besoin d'un réseau plus dense et plus efficace de surfaces protégées, qui fonctionne comme l'épine dorsale d'un paysage diversifié.

Pro Natura s'y engage avec conviction, sur le plan politique et en matière de communication, dans le domaine de l'éducation à l'environnement et par un travail concret de protection de la nature dans nos 700 réserves naturelles. Dans l'esprit des fondateurs du parc national, la nature doit avoir la priorité absolue sur de (plus) grandes surfaces.

URS LEUGGER-EGGIMANN, secrétaire central de Pro Natura.